



Municipalité de Notre Dame-des-Neiges

Objet : Séance de conseil extraordinaire le vendredi 28 novembre 2025 à
12h30

À la Salle municipale du 17 rue de l'Église Notre-Dame-des-Neiges
Projet d'ordre du jour

- OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- Résolution abrogeant la résolution 08.2025.200 relativement au référendum sur la question du regroupement de Notre-Dame-des-Neiges et Trois-Pistoles et reportant le référendum à une date ultérieure**
- Gratuité de La Riveraine le 6 février 2026 et de la salle communautaire du 6 au 8 février 2026 pour la tenue du Carnaval Opti-Neige édition 2026**

- Période de questions**

- CLÔTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**